

Annexe 1 : Description des missions de coordination POLLEC

Le coordinateur POLLEC accompagne la Commune dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat). Dans le cadre de ce processus, le Coordinateur assure notamment les missions suivantes :

- ✓ Être le référent, y compris pour la coordination régionale, pour toutes les questions relatives au PAEDC.

PROFIL ET COMPÉTENCES

- ✓ Le coordinateur POLLEC est engagé sur base d'un barème d'agent universitaire ou de bachelier.
- ✓ Le coordinateur devrait disposer des compétences en conception, gestion et suivi de projets. Il sera capable de coordonner et de travailler en équipe et de gérer des partenariats à différents niveaux.
- ✓ Le coordinateur devra marquer son intérêt et démontrer sa motivation et le cas échéant son expérience dans les matières liées à l'énergie et le climat.

PHASE D'ORGANISATION INTERNE

- ✓ Présenter à la Commune la Convention des Maires et l'opportunité de s'y engager, afin de s'assurer du portage de la démarche par le Collège et le Conseil communal.
- ✓ Mettre en place l'**équipe POLLEC** interne⁵ intégrant tous les services de la commune impliqués et le **comité de pilotage**⁶ qui comprend l'équipe POLLEC et les acteurs du territoire (entreprises, citoyens, associations, agriculteurs, etc.).
- ✓ Mobiliser et coordonner l'équipe POLLEC et le comité de pilotage :
 - Préparer, organiser et animer les réunions (ordres de jour, invitations, comptes rendus, etc.).
 - Informer sur les étapes, les outils et les acteurs du processus ainsi que les livrables attendus.
 - Proposer une méthode et un calendrier de travail pour les différentes phases du processus.
- ✓ S'assurer que la Commune ait signé la Convention des Maires

ÉTABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC

- ✓ Dresser un état des lieux de la politique énergétique et climatique locale afin d'identifier les points forts et lacunes éventuelles. Identifier les bonnes pratiques, ressources et projets déjà mis en place par les acteurs locaux et les besoins de soutien.

⁵ Sera en charge de la gestion transversale et participative du PAEDC sous la coordination du coordinateur POLLEC

⁶ Sera en charge de proposer le PAEDC au conseil communal

- ✓ Etablir un bilan patrimonial détaillé de la commune : celui-ci portera, au minimum, sur la consommation énergétique des bâtiments/infrastructures/équipements, l'éclairage public et les véhicules communaux.
- ✓ Etablir un inventaire des émissions de gaz à effet de serre des secteurs clés d'activités du territoire (Secteur obligatoires : Logement, Transport, Agriculture, Tertiaire privé et public Secteurs optionnels : Industrie, Déchets et eaux usées) sur base du bilan énergétique du territoire traduit en bilan d'émissions, fourni par la coordination régionale de la Convention des Maires.
- ✓ Définir le potentiel renouvelable du territoire sur base des outils et chiffres fournis par la coordination régionale de la Convention de Maires.
- ✓ Réaliser une étude de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques. Un outil 'Adapte ta commune' est fourni par la coordination régionale de la Convention des Maires.

PLANIFICATION

- ✓ Sur base des résultats du diagnostic, élaborer le PAEDC avec l'équipe POLLEC et le comité de pilotage :
 - o Définir les objectifs et les principes directeurs de la politique énergétique et climatique locale ;
 - o Définir les indicateurs de suivi de ces objectifs ;
 - o Proposer des idées de mesures portant sur les volets transversaux (Stratégie, Aménagement du territoire et urbanisme, communication et implication citoyenne) ET sectoriels (Production d'Energies Renouvelables, Efficacité énergétique des bâtiments publics et privés, Mobilité, Espaces Verts, Agriculture durable, Tourisme durable, Forêts, Déchets, Développement économique local, Consommation éco-responsable).
 - o Enrichir la réflexion de retours d'expériences et de bonnes pratiques d'autres communes wallonnes et européennes.
 - o Rédiger le PAEDC et le faire valider par le conseil communal.
- ✓ Définir un plan de communication et une démarche de mobilisation locale participative.
- ✓ Définir un plan d'investissement pluriannuel.
- ✓ Charger le PAEDC sur la plateforme de la Convention.

MISE EN ŒUVRE DU PAEDC

- ✓ Soutenir la Commune dans la mobilisation des acteurs du territoire :
 - o Proposer un outil qui institutionnalise la collaboration entre les acteurs du territoire, dont les habitants, et la commune sur les thèmes/projets du PAEDC (exemple : organe participatif et/de concertation⁷ ou en se basant sur les groupes de travail déjà existants tels que la CLDR, les Comités de quartiers, la CCATM, ..., budget participatif, ...) ;

⁷ La commune peut créer cet organe dans le cadre du comité de pilotage

- o Formaliser les «règles du jeu» de la concertation sous forme d'une charte par exemple : les objectifs et le pouvoir d'influence des instances sont définis clairement, les droits et les devoirs de chacun (communes/ habitants) sont annoncés ;
 - o Etablir une collaboration continue avec les écoles et les mouvements de jeunesse du territoire afin de sensibiliser les jeunes et les enfants aux enjeux climat-énergie et à l'éco-citoyenneté.
- ✓ Soutenir la Commune dans la communication autour du PAEDC :
- o Développer et gérer une page internet communale sur la dynamique PAEDC ;
 - o Animer et mobiliser régulièrement (au moins 2 fois par an) les acteurs du territoire lors d'événements ou autour de projets particuliers en lien avec le PAEDC (exemple : plan vélo, rénovation énergétique d'une école, etc.).

SUIVI ANNUEL

- ✓ Réaliser un rapport de suivi annuel sur base d'un canevas fourni par la Région :
- o Réaliser le monitoring du PAEDC :
 - Vérifier l'état d'avancement des fiches-actions du PAEDC ;
 - Mesurer le niveau d'atteinte des objectifs à travers les indicateurs de suivi ;
 - o Rédiger le rapport annuel en coopération avec l'équipe POLLEC et le comité de pilotage ;
 - o Présenter le rapport annuel au conseil communal en vue de sa validation.
- ✓ Charger le rapport de monitoring sur la plateforme web (my covenant) de la Convention des Maires selon la fréquence établie lors de l'engagement de la commune ;
- ✓ Communiquer, dans le rapport annuel d'activité, les bonnes pratiques mises en place sur les 3 piliers de la Convention (atténuation, adaptation, précarité énergétique).

FORMATION

- ✓ Lors de ces différentes étapes, le Coordinateur POLLEC veillera à présenter et expliquer au comité de pilotage et à l'équipe POLLEC, les outils/méthodologies utilisées, notamment ceux/celles fourni(e)s par la coordination régionale.
- ✓ De plus, le Coordinateur POLLEC est tenu de participer aux ateliers de formation et d'échanges de bonnes pratiques organisés par la coordination régionale.

LIVRABLES

- ✓ Fournir un rapport d'activité annuel sur base du canevas fourni par la Région ainsi que les livrables listés ci-après.